L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 JANVIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 JANVIER.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks—à leur magasin d'encan, mar. chandises sèches, vêtements, chapeaux.

Par W. P. Vincent—au No 61, rue Decatur, 150 balles de coton.

Par G. Léaumont—à son magasin d'encan, marchandises sèches habillements, chaussures, chapeaux, &c.

Aujourd'hui 22 courant, à 10 heures, bœuf, fromage et café Rio.

Par R. T. Montgomery—à son magasin d'encan, rue du Camp, Entre-Jean-Mary, quadrilles, indigo, huile de charbon, &c.—Aujourd'hui 22 courant, à 10 heures, meubles.

Par F. Fernandez—rue Villeré, entre St. Philippe et Dumaine, un bateau de pêche (yaloh).

Par S. F. Morgan—le 22 courant, à 10 heures, sur la Levée, en pied de la rue de la Commune, 1 yaloh.

CONTROVERSE SUR LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

Les journaux du Nord, en général, favorisent la liberté du commerce avec le Sud. Nous avons publié divers articles de la presse de New York, qui donnaient les raisons pour lesquelles le secrétaire du Trésor, M. Chase, devrait lever toutes les restrictions imposées à ce commerce. Mais il notoirement pas qu'il faille s'étonner à la récrimination du côté du Sud. Dans un récent débat à Richmond, à propos d'un bill présenté par M. Foote pour mettre un terme au trafic en papier-monnaie fédéral, M. Clapp, du Mississippi, s'est exprimé de la manière suivante :

"Dans les environs de Memphis le trafic opéré avec les moyens de circulation de l'ennemi avait plus fait de mal que ses armées mêmes. Le trafic avait commencé et était fait par des gens qui prétendaient qu'ils pourraient obtenir des lignes de l'ennemi des articles d'approvisionnement pour eux indispensables ; mais le pays a été mon les d'objets qui ne sont nécessaires ni au bien-être ni à l'existence. Si ces personnes avaient fait comme elles l'avaient dit, chaque homme, femme et enfant aurait en trois ou quatre paires de souliers, et on aurait vu paraître une épouse bouche de sel.

"Dans toute cette section, tel a été l'effet de ce trafic, qu'on ne peut plus rien y acheter mais tenant avec l'argent confédéré excepté quand nos troupes sont là pour prêter main forte aux loyalistes confédérés. Des citoyens qui non seulement refusé de vendre leur coton pour des billets confédérés, mais l'ont jeté et, quand ils en ont eu l'occasion, ils l'ont transporté à Memphis et l'ont déposé pour le papier monnaie du Nord. On avait acquis la preuve que chaque semaine on expédiait jusqu'à 1000 ou 2000 balles de coton pour Memphis, et en retour le pays ne recevait que des bagatelles, crées par hommes artificiels et faisant naître une sublime indifférence pour les lois et les intérêts de la Confédération. Il voudrait que la loi fît retomber par les hommes qui deviennent plus à cet état de chose et qui causent la détresse et la ruine dans leur familles et les foyers de nos soldats toute la responsabilité qu'ils méritent. Il n'y a pas de loi pour atteindre ces cas et tout cours de vraisemblance inventée sans délai de l'autorité a en disposer."

Les chefs rebelles, dit le New York *Post*, sont si nouveaux de mal que leur cause ne tel soumettre qu'à ce qui fait passer une loi qui prohibe l'usage ou l'acceptation des greenbacks dans le Sud, où la vente de quoique ce soit pour ces billets, sous peine de perdre la valeur vendue et de payer une amende qui n'excédera pas $20,000 et établit un emprisonnement qui n'excédera pas 3 années.

Revue européenne.

(*Extrait de l'Indépendance belge du 20 Dec.*)

Les sujets d'alarme continuent à ne pas faire défaut aux nouvellistes patentés. Sans parler de la question des duchés, sur laquelle le *Conseil fédéral* publie encore ce matin une note dont le but principal est de plaider en faveur du congrès proposé par le cabinet impérial, ils trouvent ample matière à commentaires et dans l'accueil fait par les autres puissances à cette proposition et dans les événements qui semblent s'amoncelant à l'aile.

Le *Courrier du Dimanche* le dit en termes formels, une levée de boucliers se prépare dans la Péninsule pour les premiers mois de l'année prochaine. La révolution serait le signal de tentier des opérations décisives contre la Vénétie. Le cabinet des Tuileries serait parfaitement instruit de ce projet et la mission du comte Pasolini n'y serait pas étrangère. D'autre part, on nous mande de source même de Londres et de Turin que le parti d'action rêve une nouvelle campagne entreprise à la fois par terre et par mer contre les possessions autrichiennes. Le gouvernement italien aurait pris la résolution de soumettre ce projet et pas de la mettre immédiatement à exécution. Le craignant d'être débordé et le désir de recueillir les fruits des sacrifices très onéreux imposés au trésor public pour l'organisation des forces militaires du pays auraient motivé cette grave détermination. Il est certain que les soldats de roi Victor Emmanuel comparaissent sur la coopération de la France. Ce serait pour s'assurer de concours et pour le faire accepter au besoin par le gouvernement anglais que le comte Pasolini aurait été envoyé à Paris et à Londres.

En regard de ces assertions il convient de placer des remarques accréditées sur les efforts que ferait la Prusse pour réconcilier la Russie et l'Autriche afin de reconstituer,—nous n'avons pas besoin d'indiquer contre quels adversaires, —la ligne de la Sainte Alliance. Ces efforts auraient pris leur point de départ dans la prudence du gouvernement français à proposer un congrès, soit général, soit restreint, et dans le refus, outre fois très explicite, opposé à ses dernières démarches, non seulement par l'Angleterre, mais encore par la Russie et Prusse. Dont la première réponse avait pu faire supposer de meilleures dispositions.

Mais comme bien de propos au sérieux contient ces nouvelles et les inquiétudes qu'elles motivent; cependant, sans exagérer le fond de vérité qu'il se peuvent cacher, on ne saurait méconnaître que la défiance qu'on leur accorde aujourd'hui fait bonne justice des hypothèses qui se hâtaient naguère encore à Paris sur une alliance franco-russe qui devait faire la guerre à l'Angleterre, et détraire l'Autriche au profit de l'Italie d'une part, de la Pologne et de la Hongrie de l'autre.

La presse française s'occupe moins de ces questions que les gazettes politiques. Elle s'attache dans des jugements sur les débats de l'Adresse au Sénat, jugements formulés en pas au gré des sympathies de chaque journal pour ses thèses défendues par les divers orateurs. Mais on qui est plus remarquer que cet impréciations, c'est le silence gardé devant la haute Assemblée sur les questions extérieures par le gouvernement connu par le prince Napoléon et par M. le comte Walewski. Les deux derniers se sont complètement abstenus de faire quelques leurs vues sur les affaires de Pologne, soit sur la proposition du congrès, et le premier n'est intervenu dans la discussion que pour y nier sur son opposition à toute modification au régime intérieur du pays.

La commission du Corps Législatif chargée de l'examen du projet d'emprunt de 300 millions est réunie hier. Elle a choisi M. Gouin pour son rapporteur.

Le Sénat a voté hier, à une majorité considérable, un projet de loi qui lui a été présenté par le gouvernement et qui a pour but de donner un accroissement à l'Adresse relative aux affaires des duchés, et qui, naturellement, sera la source partie de celle de la seconde Chambre.

La crise ministérielle en Autriche paraît enfin terminée, du moins si on en croit quelque temps. La presse viennoise témoigne de satisfaction en donnant au ministère d'Etat un bill d'indemnité pour ce qu'elle appelle des aberrations de principe libéral, et en l'assurant de son concours le plus dévoué pour continuer l'œuvre de la régénération constitutionnelle de l'empire.

ADRESSE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES DE PRUSSE.

La Chambre des députés de Prusse a voté l'adresse suivante en réponse au discours du trône par 207 voix contre 107.

"Très-auguste, très-puissant Roi,

"Très-gracieux Roi et maître,

"Votre Majesté royale, sensible de différend existant entre l'Allemagne et le Danemark, a daigné nous soumettre un projet de loi, actuellement, un crédit extraordinaire pour l'administration du département de la guerre et de la marine.

"La Chambre des députés, dans des délibérations approfondies, a décidé la question hautement et, par un résolution du 2 décembre, indiqué la marche politique que, selon sa conviction, l'honneur et l'intérêt de l'Allemagne commandent de suivre.

"La loi de succession de 1853, telle qu'elle est formulée par le traité de Londres, n'a jamais obtenu la sanction des cours qu'elle intéressait le plus, de la représentation nationale du duché, des signataires de la maison princière d'Oldenbourg et de la Diète germanique.

"Le traité de Londres qui, pour cette raison seule, ne repose sur aucune base légale, a perdu en outre tout caractère obligatoire pour les parties contractantes, par le motif que le gouvernement danois a violé tous les engagements qu'il a contractés lors de la conclusion de ce traité. La Prusse et l'Allemagne ont donc l'obligation de reconnaître le droit héréditaire de Frédéric VIII, de rétablir l'union indissoluble et l'indépendance des duchés et de délivrer le territoire fédéral de la présence des troupes danoises.

"La Prusse, plus que tout autre Etat allemand, a pour mission impérieuse de remplir cette obligation.

"C'est sur le sol des duchés que notre vaillante armée a remporté ses premières victoires dans les guerres de l'indépendance, et par là elle a conquis l'honneur de les armes pour le triomphe final de la cause défendue par elle glorieusement, mais sans succès.

"L'oppression des duchés depuis 1851 s'est la première conséquence et la conséquence forcée des signatures stipulations d'Olmütz, dont le déplorable effet sur la situation intérieure de la Prusse et la position de l'Allemagne comme puissance a rempli de tristesse tout cœur patriotique, et ne peut être neutralisé que par l'affranchissement des duchés.

"La chambre des députés voit avec douleur le gouvernement royal marcher dans une voie qui, au lieu d'annuler les stipulations de 1851-1852, menace de les remettre en vigueur et de les consolider. Or, ces stipulations tendent pour les duchés à la dissolution de la communauté traditionnelle, et, par elle, à l'asservissement de l'élément allemand dans les deux pays. Elles n'ont jamais eu leur importance européenne qu'en vertu de l'intérêt commun qui unissait les deux pays. Elles ne sont pas le résultat d'un accord entre le gouvernement et la représentation nationale.

Très gracieux Roi et maître, Votre Majesté a déclaré dans le trône solennellement : pas un pouce de terrain allemand ne doit être abandonné.

Les titres des duchés à une union indissoluble et à l'indépendance sont inséparables de droit hérédit de la maison des Augustenbourg. Voilà pourquoi nous prêtons respectueusement et instamment Votre Majesté de ne point se déclarer liée par le traité de Londres, de reconnaître le prince héréditaire de Schleswig-Holstein-Augustenbourg comme duc de Schleswig Holstein et de vouloir bien faire un sorte que la Confédération germanique ait à délivrer ses pays héréditaires et à en prendre possession.

La Chambre des Députés n'a pas de plus ardent désir que de mettre avec joie tous les moyens nécessaires à la sûreté de la politique qui, secondée par la confiance de la nation et appliquée avec un dévouement sans réserve à la cause nationale, aurait pour but d'accomplir cette noble tâche.

Nous restons, &c.

ELECTION PROCHAINE A L'ACADEMIE.—On lit dans un journal européen :

L'élection académique qui a pour but de donner un successeur à Alfred de Vigny, est renvoyée au mois de mars. Les membres du parti catholique voulaient toujours mettre en avant M. Autran, le riche poète marseillais ; mais ce choix rencontrera plus d'obstacles qu'on ne le supposa peut être.

LE COMTE HENRY FRIMONT.—Nous avons reçu hier la visite du comte Frimont, noble bourgeois, qui est arrivé récemment de New York par le steamer *Matanzas*. M. Frimont était rédacteur du journal "L'universel Correspondant de Vienne" Comprenne à l'occasion des affaires de Pologne, il a de l'esprit, et il est venu chercher un refuge en Amérique. Il est descendu à l'hôtel Conti-verandah, rue Conti, et il serait heureux de recevoir des nouvelles de ses anciens amis, Hongrois ou Polonais, qui peuvent se trouver dans ce pays.

Bateaux partants aujourd'hui vendredi

Pour Fort Hudson, et Baton Rouge.—Le J. H. Hoge, capitaine S. Hess ; commis B. Butler, à 10 heures A. M.

Pour le Bayou Lafourche—Le BELLE CREOLE, capitaine W. Long ; commis J. A. Purcell, à 1 heure P. M.

Pour Fort Hudson, Baton Rouge, &c.—Le MATTIE STEPHENS, capitaine A. C. Geddis ; commis J. H. Hoge, à 10 heures A. M.

Bateau à vapeur pour le bayou Lafourche—Le nouveau et superbe bateau à vapeur FAWN, capitaine Greenhouse, partira tous les mercredis à midi et tous les samedis à 5 heures de soir pour Thibodeauxville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le bayou Lafourche et sur la côte. Le Fawn est un bateau de première classe, ayant des accommodations supérieures. Pour fret ou passage, s'adresser à John L. Venn, agent, consignataire des rues Bienville et Vieille Levee.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE.—*Juge Aleche.*—M. Nicolas Dupuis a été traduit devant le juge Aleche sous prévention d'avoir causé la mort d'un nègre sur l'habitation de en belle-mère. Il a déclaré que c'était un cas de légitime défense; que le nègre avait voulu le tuer. L'interrogatoire est fixé à samedi prochain.

Le sergent Graham accusait de vol son frère, qui lui aurait ses surpris. Un témoin nous dit qu'il a été forcé de prendre ses dispositions pour le mettre à l'abri de ses violences.

Bob Cazeau, Daniel Gaddins et trois femmes de la rue Perdido, étaient accusés d'avoir volé à un nommé Porter un portefeuille contenant $50. On a trouvé le nommé sur l'accusateur, qui a été condamné à l'amende pour s'être adressé à la Cour sans motif.

Daniel Demarest, soldat du 1er régiment de l'Indiana, était accusé par Mary Wells d'avoir détourné le 8e régiment de la Louisiane. Mary a été qu'elle était mère du fait parce que son mari et d'autres membres de sa famille s'étaient ralliés en même temps que lui. Demarest a répondu qu'il avait quitté le régiment parce qu'on l'y maltraitait. Il renvoyé en prison en attendant qu'on mène comment il s'est comporté dans le régiment de l'Indiana.

Mark Grant, soldat du 78me régiment de New York, a été informé qu'il pendait un mois de paie pour avoir voulu se quitter d'habits bas déposé d'un marchand.

Geo. Henry a été condamné à perdre un mois de paie parce qu'il s'était absenté de sa compagnie sans permission.

Ch. Richards, jeune soldat du Corps d'Afrique, accusé d'avoir causé des désordres, d'avoir tentative de faire feu sur un soldat et de l'assaut le cœur ! d'un homme, a déclaré qu'il plaisantait et que d'ailleurs son pistolet était vide.

Tout ce résulte dans le cadre de l'étoffe.

Est décédée, le 21 de ce mois, dans un élégante demeure située sur le rue Bienville, Mme Marie Antoine Gaudin, veuve de feu Antoine Gaudin, Notre Créole.—Chère amie, le vieux de mourir, les jeunes de tomber, ils ne demandent adieu ; le cœur qui dédier à jamais, même pour un adieu plus fidèle. Les deux derniers et son ancien domicile ! Les uns sont venus le transporter ailleurs, les autres vous leur ligne sur la terre de la Mort, mais en vous, mère, vous, mère bonne, tendre, mère fraternelle, et ses restes morfels sont décédés, pour le cœur, pour chez ses de ses enfants à la vie. Tout les blessés ouvrent leur cœur à la douleur, et ils ne peuvent pas le repousser dans le cette douleur de l'immortalité, ... dire, le prierez le SEIGNEUR de vouloir vous les rendre ou faire ... Et ceux qui de commencer leur bon père qu'il vous dère ardemment de la bénir par ... qui est pris soin de tel devoir le dévouement les ... de répandre ses bénédictions sur ... Et ceux qui ne la connaissaient pas ainsi que sur le respectable son ... ! — ... Et ceux qui ... le Bonheur des Dames du ... Et ceux qui ... dont la famille partie de ... ! — Et ceux qui ... ! — Et ceux qui ... ! — Et ceux qui